

DEC 10/2022

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 avril 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 avril 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 10/2022 à l'intérieur de la section III -
Commission du budget général pour l'exercice 2022**



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 22 avril 2022
(OR. en)

8257/22

FIN 448

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	22 avril 2022
Destinataire:	Monsieur Bruno LE MAIRE, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 10/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 10/2022.

p.j.: DEC 10/2022



COMMISSION
EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 22/04/2022

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2022
SECTION III - COMMISSION TITRES: 06, 07

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 10/2022

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0702 Fonds social européen plus (FSE+)

ARTICLE - 07 02 04 FSE+ -- Volet emploi et innovation sociale	CE	-14 500 000,00
---	----	----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0605 Mécanisme de protection civile de l'Union (rescEU)

ARTICLE - 06 05 01 Mécanisme de protection civile de l'Union (rescEU)	CE	14 500 000,00
---	----	---------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

07 02 04 - FSE+ -- Volet emploi et innovation sociale

b) Données chiffrées à la date du 08/04/2022

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	104 482 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	104 482 000,00
4 Crédits déjà utilisés	7 316 545,75
5 Crédits disponibles (3-4)	97 165 454,25
6 Prélèvement proposé	14 500 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	82 665 454,25
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	13,88 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	675 259,52
2 Crédits disponibles à la date du 08/04/2022	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Le volet emploi et innovation sociale (EaSI) du FSE+ vise, à moyen et à long terme, à faire davantage reposer l'élaboration des politiques sur des données probantes, à faciliter l'apprentissage mutuel et à soutenir les expérimentations sociales dans les domaines de la politique sociale et du travail.

L'adoption tardive du cadre financier pluriannuel et l'adoption tardive du règlement FSE+ qui en a résulté, à la fin du mois de juin 2021, ont retardé le début de l'exécution budgétaire de l'EaSI en 2021. Compte tenu aussi de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'organisation des réunions et de l'introduction de nouveaux outils informatiques, cela a ralenti le traitement des appels à propositions de 2021.

La Commission s'est engagée à accélérer la mise en œuvre du programme EaSI en 2022, mais il faudra un certain temps pour absorber le retard qui a affecté les activités de 2021 et atteindre une vitesse de croisière.

Par conséquent, un excédent de 14,5 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour des opérations d'aide d'urgence liées à la crise ukrainienne dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

06 05 01 - Mécanisme de protection civile de l'Union (rescEU)

b) Données chiffrées à la date du 08/04/2022

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	101 254 030,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	101 254 030,00
4 Crédits déjà utilisés	69 362 303,07
5 Crédits disponibles (3-4)	31 891 726,93
6. Renforcement demandé	14 500 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	46 391 726,93
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	14,32 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	1 255 286,47
2 Crédits disponibles à la date du 08/04/2022	1 255 286,47
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Depuis le début de l'invasion russe de l'Ukraine, le mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) a été activé sur la base de demandes d'assistance provenant de l'Ukraine, de la Slovaquie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Moldavie et de la Macédoine du Nord en vue d'apporter un soutien immédiat aux opérations de transport des capacités médicales et d'abris offertes à l'Ukraine ainsi que pour la gestion des réfugiés. Après plus d'un mois de guerre, la situation humanitaire en Ukraine continue à se détériorer rapidement, avec plus de 10 millions de personnes déplacées et des millions de civils piégés dans les zones de conflit.

Les besoins d'assistance ne cessent d'augmenter, ce qui nécessite d'engager des actions supplémentaires dans le cadre du MPCU afin d'éviter des conséquences extrêmes et durables. Sur la base d'une évaluation actualisée des besoins, un montant global de 119,5 millions d'EUR en crédits d'engagement serait nécessaire pour fournir une assistance et un soutien immédiats à l'Ukraine et aux pays voisins jusqu'à la fin du mois de juin 2022. Un montant de 35 millions d'EUR a déjà été redéployé au sein du MPCU et un montant supplémentaire de 70 millions d'EUR est devenu disponible à la suite de l'adoption du DEC 08/2022.

Le renforcement proposé de 14,5 millions d'EUR en crédits d'engagement permettra à la Commission de poursuivre le financement des opérations d'assistance liées à la crise ukrainienne dans les mois à venir, en particulier en ce qui concerne les activités suivantes:

1. la mise en place et l'exploitabilité de plateformes de fret du MPCU en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie, ce qui comprendra l'entreposage, l'entretien et le réapprovisionnement pour l'aide en nature, le carburant et les produits pharmaceutiques, avec plusieurs points logistiques dans ces trois pays, y compris les frais de personnel pour la mise en commun de l'aide des États membres et les frais du transport local de la plateforme vers l'Ukraine;
2. les opérations de transport destinées à fournir l'aide en nature des États membres à l'Ukraine, aux pays voisins touchés (Moldavie, Pologne et Slovaquie) et aux plateformes logistiques du MPCU;
3. Medevac - évacuation médicale d'un millier de patients ukrainiens vers les États membres qui ont confirmé leur disponibilité pour les accueillir;
4. le déploiement d'équipes médicales d'urgence (de type 1 et 2). À l'heure actuelle, six équipes disponibles sont enregistrées dans la réserve européenne de protection civile.

À ce stade de l'année, la Commission considère que les crédits de paiement actuellement disponibles pour le MPCU dans le budget 2022 sont suffisants pour couvrir les besoins immédiats découlant du renforcement des engagements proposé dans le DEC 10/2022, compte tenu également du renforcement de 50 millions d'EUR des crédits de paiement inscrit dans le virement DEC 08/2022. La Commission suivra l'évolution des besoins de paiement et, le cas échéant, elle pourra proposer un ajustement lors de l'exercice de virement global en septembre.

De manière plus générale, la Commission suit de près la situation en Ukraine et l'évolution des besoins d'assistance qui en découle. De nouveaux renforcements budgétaires pourraient se révéler nécessaires à la lumière de l'évolution de la situation.